

**ARRETE N° A 03/2026  
DE POLICE DE LA CIRCULATION**

Le Maire de la Commune de ST MICHEL SUR SAVASSE

Vu le Code des collectivités territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu les travaux de remplacement d'une vanne sur un poteau incendie,

Vu la demande du 14 janvier 2026 de l'entreprise LDTP Canalisations de Romans-sur-Isère (26) en charge des travaux, pour le compte du SIEH,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation pendant la durée des travaux,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** L'entreprise LDTP Canalisations est autorisée à réaliser des travaux (remplacement de vanne sur borne incendie) Rue du Serpolet, à Saint Michel sur Savasse, du 3 février 2026 au 6 février 2026.

**ARTICLE 2 :** Pendant la durée des travaux qui empièteront sur la chaussée, la circulation sera réglementée Rue du Serpolet. Une largeur de circulation sera maintenue mais la vitesse sera réduite.

**ARTICLE 3 :** Le stationnement des véhicules à proximité des travaux sera également interdit pendant la durée des travaux du 3 février au 6 février 2026. Seule l'entreprise LDTP Canalisations a l'autorisation de stationner ses engins au droit du chantier. Le passage des piétons sera également interdit pendant la durée des travaux.

**ARTICLE 4 :** La mise en place et le retrait des panneaux de signalisation du chantier ainsi que les panneaux et barrières de protection du chantier seront à la charge de l'entreprise LDTP Canalisations.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux dans le délai de deux mois auprès de M le Maire ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (2 Place de Verdun 38000 GRENOBLE) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 6 :** Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en Mairie et sur le chantier.

Fait à St Michel sur Savasse le 14 janvier 2026,

Le Maire,

Pierre COLOMB

